

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Paris et d'Île-de-France »

les mots :

« la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, conformément à la désignation prévue par le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.